



## COMPTE-RENDU CAPL C DU 13/10/2015 PRIMO-AFFECTANTS

### DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°3 DU 13/10/2015

Nous tenons cette CAP après des journées d'action interprofessionnelles.

Les salariés de ce pays en ont assez, les agents de la fonction publique sont découragés, les personnels de la DGFIP sont à bout.

Le mécontentement est grand et légitime. De la loi austéritaire MACRON aux restrictions budgétaires, du rapport Combexelle aux suppressions d'emplois, toutes ces décisions n'ont qu'une cible : les salariés de ce pays et leurs droits.

Nous sommes à la CGT fermement déterminés à lutter contre ces démantèlements sociaux programmés dissimulés derrière la soi-disant nécessité absolue de réformer.

Le rapport Combexelle porte en lui cette symbolique et ce principe. Pour la CGT le code du travail est le socle minimal des garanties collectives, il doit être applicable à tous. Les négociations au sein de l'entreprise doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied.

Dans la fonction publique c'est un protocole d'accord (*censé moderniser les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR)*) qui prétend être mis en œuvre malgré une opposition majoritaire. Manuel Valls a décidé unilatéralement de passer au-dessus de la loi de modernisation du dialogue social en modifiant le périmètre de calcul de ce qu'est un accord majoritaire.

Pour lui, il est important de mettre en avant l'idée que la négociation se traduit par des compromis et avancées.

**Pour la CGT Finances Publiques, il n'y a qu'un pas, que nous ne franchiront pas, entre compromis et compromission...**

Le titre de l'axe 1 du protocole indique qu'il s'agit de *renforcer l'unité de la fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique*. L'introduction générale dévoile les objectifs réels du gouvernement : développement de passerelles entre les différents versants, réformes des règles afférentes à l'attractivité territoriale, simplification des règles de gestion.

En clair, ce protocole permettrait de faciliter la mobilité fonctionnelle en harmonisant au maximum les règles de gestion des 3 versants de la fonction publique, tant en terme de mutation, d'avancement, de carrière ou de rémunérations.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée. Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de dix ans, conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique de la DGFIP.

Notre administration constitue un cœur de cible pour le gouvernement et les premiers à payer les pots cassés sont les agents.

Ils ne cessent de subir le sabordage de leur mission pourtant pleinement utile et nécessaire à notre société et aux citoyens. Ils ne cessent de vivre les destructions de leur service entraînant inexorablement la désagrégation de leur travail qui va avec. Ils ne cessent d'encaisser les suppressions d'emplois massives et incessantes qui aggravent leur condition de travail.

Et maintenant par dessus le marché, on entend leur imposer une régression de leurs droits et garanties collectives par une remise en cause des statuts particuliers, annonciatrice de la mobilité forcée.

La coupe est pleine. Trop c'est trop surtout quand il faut le faire avec encore moins. Moins de personnels, moins de salaires, moins de moyens, moins de service public, moins de services au public.

Suppression de l'Isle-en-Dodon ;

Baisse du temps de réception dans tous les départements ;

Contrôle par sondage des déclarations des contribuables ;

Transferts de tâches de recouvrement qui éloignent l'administration du contribuable.

La période que nous vivons à la DGFIP au delà des coups portés est une période de travail difficile. Nous tenons à l'occasion de cette CAP à vous alerter sur les difficultés grandissantes et bientôt insupportables pour accomplir nos missions.

Ainsi la période des impôts locaux traditionnellement compliquée sera encore plus complexe cette année face à une vie sociale dégradée et à des usagers désemparés. Les agents de moins en moins nombreux doivent absorber cette accumulation de

misère humaine et de plus en plus sont moralement touchés par cette réalité. Nous vous alertons donc sur des risques psycho-sociaux majeurs que nous sentons arriver. Nous vous alertons sur les dangers d'agression des contribuables désespérés. Cela n'est pas du catastrophisme mais un simple regard objectif sur la vérité des services.

Sur cette CAP nous tenons d'abord à nous féliciter de l'arrivée de jeunes collègues dans les services même s'il aurait été souhaitable que le recrutement soit fait à hauteur des besoins dès le mois de juin. Ce recrutement général et complémentaire laisse des manques flagrants dans la quasi totalité des services. Il fut une époque où l'on disait « qu'on était arrivé à l'os », aujourd'hui l'os est rongé et nous atteignons la moelle, organe vital.

Le projet de mouvement de première affectation fait ressortir un déficit de 1 486,7 agents. Notre direction fait apparaître des sous effectifs supérieurs à 30 agents. L'Administration décide d'affecter d'office 69 lauréats du concours alors qu'ils demandaient des affectations dans des départements en sous effectif. L'Administration ne respecte pas les règles de mutation !

Cette année encore, la situation de l'emploi en catégorie C est catastrophique et l'Administration malgré les demandes répétées des organisations syndicales ne recrute qu'une partie de la liste complémentaire. C'est peut être, comme chaque année depuis plus de 10 ans, pour anticiper les suppressions d'emplois au nombre de 2 548 pour 2016 ?

La CGT Finances publiques réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

Nous revendiquons également l'installation des stagiaires en une seule fois, au mois de septembre, pour éviter que des agents de la liste principale soient lésés dans leur affectation par des lauréats installés en octobre.

A ces réalités difficiles et aux campagnes médiatiques menées (le statut est un carcan, le code du travail est trop lourd, les fonctionnaires coûtent trop cher, l'impôt ne sert à rien,....) qui visent à conduire les consciences au fatalisme au repli sur soi et à la division, nous opposons notre courage collectif, notre mobilisation et le renforcement de nos solidarités. C'est la seule voie ! La CGT ici ou ailleurs mettra tout en œuvre pour qu'un autre chemin soit trouvé loin des intérêts financiers de quelques nantis et près des préoccupations de la grande majorité des citoyens de ce pays.

## COMPTE RENDU CAPL N°3 DU 13/10/2015

La CGT s'insurge sur le fait que les nouveaux agents sont nommés au 4 octobre 2015, au détriment de ceux qui voudront demander leur mutation en mars ou septembre. Cela conforte notre revendication de recrutement unique de l'ensemble des postes nécessaire.

Cette CAP a positionné 10 agents (2 sur postes fixes et 8 en ALD).

SIP Ranguueil	1 agent affecté, 1 agent ALD
SIP Colomiers	1 agent affecté
Paierie départementale	2 agents ALD
Trésorerie de Blagnac	1 agent ALD
SIP Toulouse Sud Ouest	1 agent ALD
SIP de Balma	2 agents ALD
Trésorerie de Boulogne sur Gesse	1 agent ALD

Le directeur régional a parlé, analysé, jugé et décidé ! La hiérarchie présente le confirme.

Il s'agit de :

- voir où sont les services les plus ou les moins catastrophiques ;
- prévoir le transfert de taches de Castanet à Ranguueil ;
- de Grenade vers Blagnac ;
- anticiper la suppression de la trésorerie de l'Isle en Dodon.

Nous n'avons pas la même analyse, ni le même jugement, et n'aurions pas pris les mêmes décisions. Il faut que l'administration pourvoie les emplois vacants et les emplois manquants pour que le service public puisse fonctionner à la hauteur des besoins du pays.

Cette pénurie d'emplois a entraîné la CGT (et l'ensemble des organisations syndicales) à voter contre.

La direction nous a informé de 3 recrutements PACTE avec prise de rang au 1<sup>er</sup> décembre. Les services concernés sont :

- le PIAA de Balma,
- le service commun Mirail,
- le CGR.

Deux apprentis sont actuellement présents dans le 31 : un positionné à l'accueil de Balma et l'autre à la direction.

La parité administrative nous confirme que chaque nouvel agent doit avoir obligatoirement un tuteur (à vérifier...) et une formation adaptée.

## **Questions diverses :**

**Sur la nouvelle Paierie régionale** suite à la fusion des 2 ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, nous avons appris qu'il y avait incompatibilité des 2 logiciels. Encore une fois une opération de gestion passée qui va perdurer puisqu'on ne met pas les moyens pour la refonte technique de ces missions. Les agents et le service public en subiront les conséquences mais cela intéresse qui ?

**Nous avons dénoncé la grande difficulté de la réception TH - TF.** Au delà du nombre de contribuables qui viennent et du manque de moyens pour les accueillir, on constate un climat de désespérance. C'est le résultat d'une politique qui affiche avec force des baisses d'impôts et qui dans la réalité occasionne des hausses.

C'est la conséquence du glissement des budgets de l'État vers les collectivités locales. Les impôts locaux sont les seuls variables d'ajustement des communes. Nous avons demandé que l'administration prenne ses responsabilités en communiquant autour de ces hausses (augmentation des taux, suppression des exonérations « case E »,...).

Il faut que le directeur régional prenne conscience du mal-être des agents qui absorbent la détresse humaine.

Nous avons dénoncé les conditions dans lesquelles sont reçus les représentants des personnels dans le cadre des commissions de réformes (attente dans un couloir, chaises quasiment inexistantes, attente pouvant atteindre plus de 3 heures).

Nous avons prévenu la direction que nous ne laisserions passer aucune atteinte aux droits syndicaux. Les élus du personnel, leurs suppléants, les experts nommés par l'organisation syndicale ont des droits, et nous demandons à l'administration de réaffirmer ces droits auprès des chefs de services.

Vos représentants CGT à cette CAPL :

ELUS :

Daniel AUTHIER : [daniel.authier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:daniel.authier@dgfip.finances.gouv.fr)

Marie-Christine PREVOST : [marie-christine.prevost@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marie-christine.prevost@dgfip.finances.gouv.fr)

Yacinthe RAIMBAULT-PRATVIEL : [yacinthe.raimbault-pratviel@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:yacinthe.raimbault-pratviel@dgfip.finances.gouv.fr)

Brigitte NABET : [brigitte.nabet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:brigitte.nabet@dgfip.finances.gouv.fr)

EXPERTS

Isabelle PERRET : [isabelle.perret@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.perret@dgfip.finances.gouv.fr)

Estelle MOLLO-GENE : [estelle.mollo-gene@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:estelle.mollo-gene@dgfip.finances.gouv.fr)

Toulouse, le 14 octobre 2015

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)